



## AVIS DE PROMULGATION

PRENEZ AVIS que le 14 février 2022, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2022-468 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Nomingue.

L'objet de ce règlement est d'établir un nouveau Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, conformément à la Loi, et de remplacer le règlement antérieur numéro 2016-398 portant sur le même sujet.

Ledit règlement 2022-468 entre officiellement en vigueur ce 16 février 2022.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nomingue, aux heures normales d'ouverture.

Donné le 16 février 2022.

---

François St-Amour, ing.  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 16 février 2022, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour de février de l'an deux mille vingt-deux (16 février 2022).